

# LE DEVOIR

Décapier l'intimité / soulever une ombre, puis une autre, il y a tant de résistances jusqu'à l'histoire vraie / l'ossature grêle qui protège l'âme Denise Désautels «Faction factice, n. 20»

VOL. LXXXIX - N° 178

MONTRÉAL, LE LUNDI 10 AOÛT 1998

87c + TAXES = 1\$ / TORONTO 1\$

**PERSPECTIVES**

## Le carnaval des festivals

Les festivals culturels pullulent par les temps qui courent. Sont-ils un puits sans fond ou une véritable mine d'or? La question est ouverte.

**D**is-moi quel est ton festival, je te dirai qui tu es. Qui n'a pas son festival en cette saison estivale où pullulent les manifestations culturelles de toutes sortes? Des concerts de Pavarotti aux improvisations de rap déginguées, en passant par les arts de la rue ou les simples sessions de rigolade collective, pas une municipalité de France ou de Navarre qui n'ait sa manifestation culturelle, souvent d'ailleurs un peu pompeusement baptisée festival.

En France, le phénomène remonte à la fin des années 40. Il coïncide avec la fin de la guerre et la recrudescence des congés payés. En 1947 naît le Mai musical à Bordeaux et le célèbre Festival de Cannes, deux précurseurs dans le domaine. L'année suivante, c'est au tour de Musique et danse à Aix-en-Provence.

La mode est lancée et elle ne va pas s'arrêter là. Dans les années 70, on assiste à une véritable explosion. Le phénomène participe à une véritable culture de masse et non plus seulement à celle de l'élite. Aujourd'hui, il serait difficile de trouver un hameau hexagonal qui n'a pas au moins sa petite manifestation culturelle durant l'été. On évalue à environ 2000 le nombre des festivals culturels en France. Il y en aurait 6000 en Europe.

Or, au Québec comme en France, la question est régulièrement posée de la «rentabilité» de ce genre de manifestations généralement financées à partir de fonds publics. Payants ou pas, les festivals? On se déchire sur le sujet des deux côtés de l'Atlantique.

Mais comment calculer la rentabilité d'un festival? Toutes les études butent sur cette question insoluble. Car, si l'on arrive à peu près à mesurer l'augmentation des ventes de billets ou de pots de beurre de cacahuètes, il en va tout autrement de l'accroissement de la notoriété d'une ville ou des effets à long terme.

Une étude française récente, réalisée par le Conseil économique et social, tente néanmoins d'évaluer les retombées de ces manifestations dont la suppression du jour au lendemain serait ressentie comme un véritable cataclysme.

L'étude commence par souligner que les festivals contribuent à la notoriété des lieux où ils sont organisés. Les exemples parfaits sont ceux d'Avignon et de Cannes. Selon une étude datant de 1986, la couverture de presse du festival d'Avignon, qui attire chaque année 400 journalistes, équivaut à des dépenses de communications de 2,5 millions de dollars. Pas mal pour ce qui ne serait autrement qu'une banale petite ville de province.

Les festivals ont aussi des répercussions économiques. Robert Savy, président du conseil régional du Limousin, explique: «La qualité de la vie culturelle, c'est probablement le moyen de faire savoir que, s'il y a dans la culture du dynamisme, de l'intelligence ou de l'imagination, il serait étonnant que ces qualités se rencontrent seulement dans le domaine de la culture.»

Les festivals, qui restent majoritairement fréquentés par la population locale, sont parfois l'amorce d'un véritable développement culturel régional. Le meilleur exemple est probablement celui des Francophones en Limousin. L'événement théâtral, bien connu des Québécois, est à l'origine de la création d'une maison des auteurs, d'une médiathèque et d'un centre de diffusion du film francophone. Sans compter la décentralisation vers Limoges d'une partie des collections de la bibliothèque nationale concernant la francophonie.

À Lyon, le festival de danse a invité les écoles de Rio à défilier dans la rue. Les jeunes des quartiers populaires leur ont emboîté le pas et plusieurs troupes de danseurs ont été créées. Bien sûr, l'augmentation du tourisme culturel est l'objectif de la plupart des manifestations. Et ce n'est pas sans fondement puisque 20% des Français voient dans les pratiques culturelles une des motivations principales de leurs séjours touristiques.

Les festivals sont aussi créateurs d'emplois, même si ces retombées sont souvent difficiles à évaluer. À Bourges, où s'organise chaque année le Printemps du même nom, un festival rock lui aussi fréquenté par les Québécois, on chiffre à 800 les emplois directs créés par le festival. Sans compter les emplois indirects, aussi nombreux. Mais, précise l'étude, ces chiffres doivent être évalués avec précaution. Cette création d'emplois est limitée dans le temps et ne représente souvent qu'un déplacement d'un secteur à un autre.

Il ne faut pas se leurrer. Beaucoup de «festivals» ne sont en réalité que de simples raboulinages. Deux ou trois concerts médiocres, une vedette de passage, quelques inconnus sans originalité, tout cela sans intégration dans les activités de la ville, et le tour est joué.

Tous n'ont pas l'intelligence du Festival international de théâtre de rue d'Aurillac, en plein Massif central, qui, après 12 années d'existence, attire près de 100 000 spectateurs. L'événement est devenu un point de rencontre européen avec la participation de 89 compagnies étrangères en 1997.

Bref, qu'on l'aime ou pas, le festival est devenu un élément incontournable des politiques et des pratiques culturelles d'aujourd'hui. Reste à faire en sorte qu'il demeure un événement culturel plutôt qu'un simple divertissement.

C'est alors simplement qu'on pourra répondre à tous ses détracteurs que l'événement n'a tout simplement pas de prix.

**MÉTÉO**

Montréal Ciel variable. Max: 30 Min: 21  
 Québec Ciel variable. Max: 26 Min: 20  
 60% de probabilité d'averses. Détails, page B 6

**INDEX**

Agenda ..... B 7 Entrevue ..... B 1  
 Annonces ..... B 6 Le monde ..... A 5  
 Avis publics ..... B 5 Les sports ..... B 5  
 Culture ..... B 8 Mots croisés ..... B 5  
 Économie ..... B 2 Planète ..... B 4  
 Éditorial ..... A 6 Télévision ..... B 7

www.ledevoir.com

**LES SPORTS**

Rafter remporte les Internationaux de tennis du Canada, page B 5



**LE MONDE**

Le Congo accuse l'Ouganda d'invasion militaire, page A 5

**L'ENTREVUE**

Jean-Marie Le Clézio: au contact du temps page B 1



## Québec s'entend avec les Micmacs

### Exclus des négociations, les «dissidents traditionalistes» bloquent toujours la route 132

PRESSE CANADIENNE

**P**ointe-à-la-Croix — Le gouvernement du Québec et le conseil de bande des Micmacs de Listuguj, en Gaspésie, ont conclu hier une entente de principe sur les droits de coupe de bois, une pomme de discorde qui avait conduit des dissidents à bloquer la route 132, principal axe routier de la péninsule gaspésienne.

Mais cette entente, conclue en l'absence des «dissidents traditionalistes», n'a pas été jugée satisfaisante par ces derniers, qui n'ont pas tardé à affirmer que les barricades dressées en travers de la route 132 étaient là pour y demeurer. Le leader traditionaliste Gary Metallic, un entrepreneur forestier qui a été défait lors des dernières élections au conseil de bande, s'est immédiatement indigné de l'entente conclue. «Ce ne sera pas assez. Cette entente est une insulte à notre peuple et à chaque bûcheron puisqu'elle ne permet pas à notre communauté de survivre», a-t-il dit.

M. Metallic a toujours indiqué qu'il ne serait pas lié par une entente conclue en l'absence des «dissidents». Les traditionalistes exigent le respect intégral de ce qu'ils considèrent leurs droits ancestraux de coupe sur les terres publiques.

Le ministre responsable des Affaires autochtones, Guy Chevrette, avait pourtant espéré que les dissidents comprendraient la portée de l'entente. «Ils se sont battus pour la

VOIR PAGE A 8: MICMACS

## «Jamboree» urbain



MARTIN CHAMBERLAND LE DEVOIR

**MALGRÉ** la chaleur accablante ils étaient des milliers de jeunes à dormir hier soir sous la tente au parc Maisonneuve à Montréal à l'occasion d'un événement unique: un jamboree, grand festival qui permettra à 5000 scouts de 7 à 20 ans de passer la semaine à Montréal. Nos informations en page A 2.

## La chasse à l'ennemi invisible

Des équipes de secouristes, venues de plusieurs pays, ont fouillé pendant tout le week-end les débris de l'édifice soufflé dans l'attentat vendredi contre l'ambassade des États-Unis à Nairobi, dans l'espoir de trouver des survivants. Trois personnes ont été sorties des débris hier et on croit que d'autres pourraient encore être secourues. Le bilan des deux attentats s'élevait hier à 289 morts et près de 5000 blessés, selon le cabinet du président kényan.

LUC LAMPRIÈRE  
LIBÉRATION

**N**ew York — «Ma principale question est: Quel est le sens? Quel est le sens de tout cela?», interrogeait samedi l'ambassadeur des États-Unis à Nairobi, Prudence Bushnell, légèrement blessée dans l'attentat de la veille. Bill Clinton dans son message radio hebdomadaire a réaffirmé sa détermination à répondre à cette question. Mais, 48 heures après le double attentat au Kenya et en Tanzanie, les autorités américaines faisaient preuve hier, d'une prudence

extrême, désireuses clairement d'éviter à la fois de laisser filtrer la moindre information susceptible de ralentir l'enquête et d'orienter le débat public aux États-Unis dans une direction précise: hier, il n'était question à Washington d'aucune piste officielle en direction des auteurs du carnage.

«Si les Américains sont la cible de terroristes, c'est en partie parce que nous avons des responsabilités uniques de leadership dans le monde, parce que nous agissons pour faire avancer la paix et parce que nous sommes unis face au terrorisme», a affirmé Bill Clinton en prenant le plus large possible. «Si nous devons remettre en cause cela, retirer nos diplomates et nos troupes des régions troublées du monde, et tourner le dos à ceux qui prennent des risques pour défendre la paix, ce serait donner au terrorisme une victoire qu'il ne doit pas avoir et qu'il n'aura pas.»

Le département d'État a renouvelé ses appels à la prudence adressés régulièrement aux citoyens américains vivant à l'étranger, renforcé la sécurité des installations américaines et envoyé sur place des dizaines d'experts supplémentaires. Enfin hier matin, Sandy Berger, responsable des affaires de sécurité nationale à la Maison-Blanche, a souligné, à toutes fins utiles, que le scandale Monica Le-

VOIR PAGE A 8: CHASSE

■ Lire aussi: «Le saint guerrier», page A 8

## Charest fait ses premières promesses

### Le chef du PLQ entend axer sa campagne sur les jeunes

MARIO CLOUTIER  
LE DEVOIR

**S**herbrooke — Le chef du Parti libéral du Québec, Jean Charest, promet qu'un gouvernement issu de sa formation politique adoptera une loi-cadre sur les frais de scolarité et l'aide financière aux étudiants telle que demandée par sa Commission jeunesse. En pleine «période électorale», lors de la clôture du Congrès jeunes de Sherbrooke, le chef du PLQ s'est engagé à mener une campagne électorale axée sur les jeunes face au vieux régime péquiste. «Vous avez raison d'exiger une loi-cadre régissant les frais de scolarité et le régime d'aide financière. Un gouvernement libéral s'engage à faire exactement ce que vous demandez: une loi-cadre qui inclura des dispositions permettant le remboursement proportionnel au revenu tel qu'exigé par la commission jeunesse.»

Cette loi-cadre, telle que définie par les jeunes libéraux, demande notamment au gouvernement libéral de s'engager à ne pas exiger des étudiants un effort plus considérable qu'une indexation annuelle des frais de scolarité au taux de l'inflation, si nécessaire. La législation s'opposera également à toute forme de déréglementation des frais de scolarité. Enfin, le modèle de remboursement applicable aux bénéficiaires de l'aide financière sera le remboursement proportionnel au revenu.

Questionné par la suite sur les coûts de telles mesures, le chef libéral a tempéré ses propos en s'en tenant aux principes généraux de la qualité de l'enseignement supérieur et de l'accessibilité à l'éducation. Il y a deux semaines, la Commission jeunesse annonçait que les mesures proposées en éducation se basaient sur des entrées de revenus supplémentaires en raison d'une croissance économique facilitée par des réductions d'impôts. Le chef libéral n'en a toutefois soufflé mot hier.

Son gouvernement, a-t-il tout de même affirmé lors de son discours devant les 600 jeunes libéraux, va rapprocher les milieux de l'éducation et du travail en facilitant l'enseignement coopératif, le parrainage et la formation professionnelle.

En outre, dans cette campagne électorale qui est déjà commencée, selon Jean Charest, le PLQ va présenter des candidats jeunes. Son parti a la ferme intention, dit-il, de

VOIR PAGE A 8: CHAREST

■ Vers un front commun contre les clauses orphelin, page A 3

**Feuilleton**

## Une journée dans la vie d'Eugenio Lorca

CHRISTIANE LAHAIE  
Huitième épisode

**S**i je vous disais que mon héros, Eugenio Lorca, a dû mettre son taxi en gage et que, pour rembourser ses dettes, il a pris un travail de commis-livreux, me croiriez-vous? Si j'ajoutais qu'il a bien du mal à retrouver le destinataire du colis qu'on lui a confié, seriez-vous étonnés? Et si je choisissais un nom aussi improbable qu'Angel Stone pour ce destinataire, que j'en faisais un être insaisissable, honni des uns, idolâtré des autres, auriez-vous envie de jouer le jeu? Vraiment? Peut-être serait-il indispensable que j'inclue quelques éléments accrocheurs, du type «sexe, drogue et rock'n'roll»? Bon. Je vais voir ce que je peux faire...

Ainsi, après avoir tenté en vain, et à maintes reprises, de retrouver la trace d'Angel Stone, Lorca, qui venait de passer une heure, enfermé dans la cabine d'un ascenseur en panne, n'avait que deux choses en tête: se soulager et

VOIR PAGE A 8: LORCA

# LE DEVOIR

## ACTUALITÉS

LES PLANTES QUI NOUS ENTOURENT

### Splendeurs des grandes verges d'or

DANIELLE DAGENAIS

Les verges d'or affichent haut et fort dès juillet les ors de la fin de l'été. Les verges d'or, vous dites? Oui, les verges d'or. Car il s'agit non pas d'une seule espèce mais bien d'un genre complet, le genre *Solidago*. Ce genre comprend plus d'une centaine d'espèces quasi exclusivement nord-américaines.

Au Québec seulement, on dénombre une vingtaine d'espèces de verges d'or, estime Luc Brouillet, conservateur de l'Herbier Marie-Victorin à l'Université de Montréal. Bien malin qui peut identifier toutes ces espèces avec certitude. En effet, certaines se ressemblent à s'y méprendre, d'autant plus que leur forme, leur taille varient selon les conditions de croissance. Des conditions plus sèches, par exemple, donnent des individus plus petits, mentionne Luc Brouillet. Un vrai défi pour le botaniste amateur!

À la mi-août, dans un pâturage négligé du Sud-Ouest du Québec, vous tenez d'identifier de grandes verges d'or, l'inflorescence en large panache doré. En regardant attentivement, vous constatez que les feuilles présentent chacune trois veines assez marquées. Pas de chance. Trois verges d'or typiques de cet habitat correspondent à la description: la verge d'or du Canada (*Solidago canadensis*), la verge d'or très élevée (*Solidago altissima*) et la verge d'or géante (*Solidago gigantea*).

Sortirez-vous une règle pour mesurer la longueur des capitules ainsi que l'exigerait une identification botanique en bonne et due forme. Mais d'abord, qu'est-ce qu'un capitule? Ce qu'on prend pour une «fleur» sur l'inflorescence des verges d'or est en fait un capitule, un groupe de plusieurs très petites fleurs. Tout simplement. De toutes façons, noter la taille des capitules, quels qu'ils soient, fera perdre à votre randonnée beaucoup de son charme spontané.

Luc Brouillet nous reflète une clé rapide d'identification. Si la plante est glabre (sans poil) sauf dans l'inflorescence: la belle est une verge d'or géante. Glabre à la base mais autrement pubescente (poilue): voilà une verge d'or du Canada. Pubescente de pied en cap, vous tenez sans doute entre vos mains une verge d'or très élevée.

Justement, comme vous observez ces verges d'or, vous avez remarqué sur leur tige un renflement. Curieux. Ce renflement ou cette galle est l'œuvre d'une larve pouvant appartenir à au moins trois espèces différentes d'insectes. Lesquelles? Une mouche à fruit: *Eurosta solidaginis*, et deux papillons: *Epiblema scudderiana*, de la famille des tordeuses, et *Gnorimoschema gallaesolidaginis*, un autre papillon de nuit. Mais identifier ces insectes ne vous sera d'aucun secours pour distinguer vos espèces de verges d'or. Ces insectes ne semblent pas montrer de préférence absolue pour l'une ou l'autre espèce. Chou!

Peu prisée des jardiniers de chez nous, la verge d'or du Canada est très estimée des jardiniers d'outre-Atlantique. Et au Royaume-Uni comme en Europe continentale, de nombreux hybrides issus de cette espèce sont cultivés dans les jardins.

**Où voir des verges d'or:** Ces jours-ci, pas besoin de courir très loin pour tomber sur un groupe de verges d'or en fleurs, même sur notre bon vieux Mont-Royal. Mais si vous passez du côté d'Abercorn ou de Sutton dans les Cantons de l'Est, traversez donc la frontière vers la ville de Richford au Vermont, histoire de voir si nos verges d'or y sont. Suivez la route 105 vers l'Est. Tout juste à la sortie du village, prend naissance une piste cyclable (*recreational path*) d'une cinquantaine de kilomètres aménagée sur l'ancienne voie ferrée jusqu'à Saint-Albans. Pâturages et champs couverts de verges d'or, montagnes, rivières sont au programme. Si de nombreuses verges d'or venues des champs voisins ont déjà colonisé les abords de la piste cyclable, les cyclistes, eux, s'y font délicieusement rares.

Sources: Christian Hébert, du Centre de Foresterie des Laurentides de Ressources naturelles Canada, et Louise Dumouchel, du Programme des ressources biologiques à Agriculture et agroalimentaire Canada pour les galles des verges d'or. Voir aussi sur Internet: <http://www.naturenorth.com/winter/gallfly/gallfly.html> et <http://www.ed.fnal.gov/entry/exhibits/insect/goldenrod.html>. Et bien sûr l'inévitable: *Flore laurentienne*, 3e édition, Frère Marie-Victorin, c. Les Presses de l'Université de Montréal, 1995.

## LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue de Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: [www.ledevoir.com](http://www.ledevoir.com)

### Comment nous joindre?

#### La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333  
Par télécopieur (514) 985-3360  
Par courrier électronique [redaction@ledevoir.com](mailto:redaction@ledevoir.com)  
Pour l'agenda culturel (514) 985-3551

#### La publicité

Au téléphone (514) 985-3399  
Par télécopieur (514) 985-3390  
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

#### Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344  
Par télécopieur (514) 985-3340

#### Les petites annonces

#### et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322  
Par télécopieur (514) 985-3340

#### Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355  
du lundi au vendredi de 8h à 16h30  
Par télécopieur (514) 985-3390  
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 9858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

## MICMACS 65 emplois seraient créés chez les autochtones

SUITE DE LA PAGE 1

création d'emplois, on a signé la création d'emplois», a-t-il dit. M. Chevette a confirmé hier soir en conférence de presse à Matapédia qu'une entente de principe avait été conclue avec le chef du conseil de bande de Listuguj, Ronald Jacques, et que les détails seraient connus aujourd'hui.

Le ministre a quand même indiqué que 65 emplois seraient créés chez les Micmacs dans le secteur de la coupe du bois, du reboisement et de la sylviculture. «Un certain nombre de mètres cubes de bois» leur seront réservés, a dit M. Chevette, et des ententes avec d'autres compagnies forestières seront conclues pour accorder aux Micmacs d'autres mètres cubes de coupe.

Si le gouvernement leur a déjà donné 10 000 mètres cubes, M. Metallic affirme que la communauté en aurait besoin de 15 fois plus pour survivre. L'entente prévoit aussi un fonds pour la formation et l'assistance en emploi, a indiqué M. Chevette. Une autre ronde de négociations aura aussi lieu début septembre pour tenter de régler d'autres dossiers, notamment la chasse et la pêche, a promis le ministre.

Le chef du conseil de bande, Ronald Jacques, devra maintenant «vendre» cette entente aux autochtones de la réserve, ce qui n'est pas aisé.

Les dissidents ont manifesté leur mécontentement, hier soir, après avoir sillonné les rues de Pointe-à-la-Croix à bord d'une centaine de voitures pour faire valoir au gouvernement et au conseil de bande micmac qu'ils ont l'appui de la population locale et de nombreux traditionalistes dans leurs revendications.

Pour la centaine de travailleurs de la scierie GDS de Pointe-à-la-Croix empêchés d'entrer à l'usine depuis le 27 juillet par les dissidents micmacs, le ministre Chevette a annoncé la création d'un comité ministériel chargé de déterminer les compensations financières qui leur seront versées. Les travailleurs de l'entreprise sont sans travail et sans salaire depuis le blocus de la route 132.

Le comité sera formé du ministre Chevette et de ses collègues Jacques Léonard (Conseil du trésor), Pierre Bélanger (Sécurité publique), Mathias Rioux (Travail et responsable de la région), et Marcel Landry (député de Bonaventure). Le comité travaillera avec les autorités municipales et les gens impliqués et présentera ses recommandations au cabinet, qui adoptera des décrets, a indiqué M. Chevette.

Le ministre a par ailleurs indiqué qu'il n'avait jamais été question de négocier avec le leader des dissidents, Gary Metallic, qui n'occupe aucune fonction au sein d'un corps «constitué démocratiquement élu». «Si chaque personne défait à une

élection s'organisait pour mener ses luttes en dehors des corps démocratiquement constitués, où est-ce qu'on s'en irait?», a-t-il dit.

Le maire de Pointe-à-la-Croix, Jacques Young, a pour sa part remis en question les intentions de Gary Metallic. «S'il ne retire pas les barricades, il aura à expliquer pourquoi il les laisse en place.» Quant à savoir si les travailleurs de la scierie GDS pourront rentrer au travail ce matin, le ministre Chevette, prudent, a visiblement voulu éviter une confrontation. «Il vaut la peine pour un gouvernement de prendre quelques heures, quelques jours pour obtenir un dénouement pacifique», a-t-il dit.

#### Charest satisfait

«Je suis satisfait que M. Bouchard ait entendu l'appel que je lui ai fait hier d'intervenir dans ce dossier. Son bureau a communiqué avec le mien aujourd'hui pour offrir de partager de l'information sur le dossier, de collaborer.»

Le chef libéral demande maintenant aux dissidents micmacs de démanteler les barricades qu'ils ont érigées cette semaine avant de s'asseoir à une table de négociations.

L'attachée de presse du premier ministre Bouchard, Christiane Miville-Deschênes, a tenu à remettre en contexte les propos de M. Charest en précisant que le bureau du premier ministre informait le chef libéral sans lui demander pour autant de collaborer au dossier.

## CHASSE

SUITE DE LA PAGE 1

winsky était absolument hors sujet. «Toute personne estimant que [cette] controverse aux États-Unis nous dissuadera, ou nous empêchera [...] de répondre à des menaces à l'encontre des États-Unis d'une façon rapide et appropriée commet une grave erreur.»

La presse américaine en revanche est clairement mobilisée sur la piste de Oussama Ben Laden (voir ci contre) considéré, comme le notait hier le *New York Times* comme en «tête de la liste des suspects». Outre son implication éventuelle dans l'attentat de 1996 contre la base aérienne de Khobar, en Arabie Saoudite, qui coûta la vie à 19 Américains, son nom a été évoqué à plusieurs reprises dans plusieurs affaires de terrorisme visant les États-Unis. Mais les autorités américaines ne disposent, semble-t-il, pour l'instant d'aucune preuve contre lui dans ces affaires. Les seuls à l'avoir blanchi de tout crime étaient hier les taliban d'Afghanistan, pays dont le «banquier» saoudien a fait sa base.

«A ce stade il serait totalement irrespon-

sable d'en parler», résumait hier Madeleine Albright, le secrétaire d'Etat américain, rentré précipitamment à Washington de Rome. «La tentation est forte de suivre un certain nombre de pistes. Mais il est important de souligner à quel point les choses ont changé par rapport au passé: pendant une cinquantaine d'années, nous savions qui était l'ennemi — l'Union soviétique et le communisme — et nous avions des moyens d'y faire face. Aujourd'hui nous sommes face à une menace totalement différente.»

Aucune réaction donc à la série de revendications et de messages divers qui se sont multipliés au cours des deux derniers jours mais dont la valeur reste à déterminer, en particulier celui d'une organisation inconnue, «l'Armée islamique pour la libération des lieux saints musulmans» regroupant «de jeunes moudjahidines originaires de tous les pays musulmans» et qui affirme avoir commis les deux attentats.

Mais ce communiqué n'est pas le seul que doivent aujourd'hui décrypter les experts. Une autre organisation fondée en

Arabie Saoudite en 1983, dirigée par un cheik d'origine syrienne, Omar Bakri Mohammad, réfugié à Londres «les Mouhajiroun», «regrette la mort de civils innocents qui n'ont rien à voir avec les ambassades américaines», mais «soutient et applaudit» les attentats de Nairobi et Dar es Salaam. D'après un porte-parole de cette organisation, des formations islamistes réunies autour de Oussama ben Laden au sein d'un Front International auraient décidé dès juin au Pakistan de frapper les Américains partout dans le monde. Selon lui, les mouvements égyptiens armés du Jihad et de la Jamaa Islamiya, le mouvement jordanien «Armée de Mahomet», le mouvement des Ansars au Cachemire, et plusieurs autres factions dont les Mouhajiroun, participaient à cette réunion mais des divergences seraient apparues sur la question des attentats faisant des victimes civiles. Les enquêteurs devront donc faire la part des choses entre ces organisations plus ou moins réelles de la mouvance islamiste, qui ont au moins une chose en commun: l'antiaméricanisme.

## «Le saint guerrier»

JEAN-PIERRE PERRIN  
LIBÉRATION

On l'appelle le banquier de la guerre sainte. Banquier parce que Oussama ben Laden disposerait de fonds personnels estimés à quelque 300 millions de dollars. Des fonds qu'il aurait mis à la disposition des groupes islamistes les plus radicaux, les faisant transiter par les canaux de certaines banques islamiques, sans doute pakistanaises. Un objectif prioritaire: frapper les États-Unis partout dans le monde.

Grand, mince, évidemment barbu, avec de petits yeux étroits, ben Laden est originaire de l'Hadramout, une province du Yémen, que l'Arabie Saoudite convoite parce qu'elle longe l'océan Indien. Dans cette région, extrêmement rigoriste en matière de mœurs et de religion, les grandes familles commerçantes sont fabuleusement riches. La famille ben Laden est l'une d'elles. A ce titre, elle sera invitée à s'installer dans le Royaume saoudien où elle développera ses intérêts, notamment dans la construction. Oussama naîtra à Riyad, en 1957 mais fera ses études à Djeddah, quartier général de la famille. Outre l'étude religieuse, il suivra des études de management et de sciences économiques à l'Université King Abdul Aziz. A cause notamment de ses richesses, il aura ses entrées dans la famille royale saoudienne.

Vers 1980, il rejoint la résistance afghane contre l'armée soviétique. A cette époque, Riyad encourage les volontaires à aller se

battre en Afghanistan. L'Arabie Saoudite, sous la direction du prince Turki, chef des services secrets, joue un petit rôle occulte dans le conflit. Le jeune islamiste, lui, s'occupe de financer et d'armer les recrues des pays arabes venues effectuer le djihad. A la différence de ces derniers, plus souvent à l'arrière qu'en première ligne, il semble avoir participé aux combats, notamment à la sanglante bataille de Jellalabad, en 1989. Vrai ou faux, on le signale aussi aux côtés des petits groupes islamistes qui luttent alors contre le régime communiste au sud-Yémen.

C'est vers 1990 que les relations avec Riyad commencent à se gâter. Jusqu'alors, il y avait un accord entre le pouvoir saoudien et les réseaux radicaux islamistes. Le premier finançait les seconds à la condition que ceux-ci se gardent de troubler le Royaume. La guerre du Golfe met fin à cet arrangement. La famille royale découvre qu'elle a nourri des serpents en son sein. L'hostilité viscérale de ben Laden à l'égard des États-Unis, son soutien aux groupes radicaux égyptiens et algériens lui valent d'être sommé de rentrer dans la Péninsule arabique. Pour peu de temps. Bientôt, on le retrouve au Soudan, à la tête d'une importante entreprise de construction. Pour les services secrets américains, ce n'est qu'une façade. En fait, ils le soupçonnent de financer des camps d'entraînement de terroristes. En 1994, Riyad le déchoie de sa nationalité saoudienne. En 1996, sous la pression des Nations unies qui menacent le Soudan de sanctions, Khartoum lui demande de partir.

Il disparaît avant de refaire surface en Afghanistan. L'homme est davantage un islamiste à la recherche d'une certaine modernité et ses hôtes, les taliban, des fondamentalistes, cherchant à retrouver l'islam mythique des origines. Pourtant, la solidarité va jouer. On lui offre hospitalité et protection. Une fois encore, on retrouve toute l'ambiguïté saoudienne qui, tout en dénonçant sans cesse ben Laden, soutient ouvertement les taliban. Les États-Unis n'ont fait guère mieux puisqu'ils ont eux aussi, au nom de leurs intérêts pétroliers et de leur hostilité à Téhéran, soutenu les «étudiants en théologie». Bien sûr, les missions saoudiennes vont se succéder en Afghanistan pour convaincre ceux-ci de limiter les activités subversives de leur «invité». Pas ses déclarations puisqu'en avril 1986, en février 1987 et février 1988, il appelle les musulmans à tuer des ressortissants américains partout où ils le peuvent. D'après Emergency Response and Research Institute, un institut de recherche basé à Chicago, ben Laden pourrait avoir financé ou «encouragé» toute une série d'attentats. L'ERRI cite l'explosion du World Trade Center de New York, le 26 février 1996, l'attentat contre la Garde nationale saoudienne à Ryad qui a fait sept morts le 13 novembre 1995 et celui contre la base de Dharran, le 25 juin 1996, qui a tué 19 militaires américains. Celui que ses fidèles appellent «le saint guerrier» a toujours démenti toute implication dans ces attentats, tout en reconnaissant qu'ils s'inscrivaient dans la guerre sainte qu'il préconise.

## LORCA

SUITE DE LA PAGE 1

donner un coup de fil à Arsène Leduc, son répartiteur, pour lui exposer la situation. A son premier projet, il pensait si fort qu'il en avait oublié son collier sur le plancher poussiéreux de l'ascenseur. Sans la vigilance d'un des employés de l'immeuble, il l'aurait sans doute égaré. Quoi qu'il en soit, à la sortie des toilettes, Eugenio Lorca sursauta quand un vieil homme d'une extraordinaire élégance, mais plutôt maniéré, le lui tendit d'une main gantée de chevreau clair.

«Monsieur, ceci vous appartient, je crois.

Lorca marmonna une vague remerciement et se mit à chercher la trace d'un téléphone public.

«Permettez-moi de me présenter, mon nom est Delagrange. Je suis géographe au Service de la toponymie, division des urgences. Vous m'avez l'air quelque peu désorienté... Aussi, puis-je vous être utile d'une quelconque façon ?

Si cet ange gardien n'avait pas été d'une politesse exquise et suave, Eugenio Lorca se serait fait un point d'honneur de l'envoyer cueillir des pâquerettes en Provence. Or il n'osa pas, car il n'avait jamais rencontré quelqu'un d'aussi guindé non plus. L'étranger portait une veste croisée dont les pans tombaient tout droit, un pantalon sans faux plis, aux revers bien pressés, le tout coupé dans un tissu subtilement lustré, probablement un mélange de lin et de fibres infroissables. Il avait une Ascot de soie noire autour du cou, et sa chevelure argentée, lissée vers l'arrière et enduite de gel bleuté, luisait comme de l'argent fraîchement poli. Bref, il avait l'air d'un dandy qui s'était trompé de ville, de continent ou de siècle.

«Vous cherchez un téléphone? Eh bien, rien de plus simple. J'ai toujours mon cellulaire avec moi... Pour les urgences, vous comprenez? On ne sait jamais quand on peut avoir besoin d'un nom de rue ou de parc. Il faut éviter les recoupements le plus possible, et parfois, on me demande de faire un lien entre l'appellation d'un lieu et son histoire... Tout cela exige beaucoup de travail, de précision et de sérieux. Tenez, l'autre jour, j'ai dû en trouver un pour la piste cyclable de l'extrémité Ouest de l'île. Figurez-vous

que la moitié de la population réclamait un nom anglais, l'autre moitié, un nom français. Vous savez ce que j'ai fait? J'ai coupé la poire en deux et j'ai choisi un nom de joueur de hockey. La piste Jason Lafrènière, le «Jason» étant prononcé à l'anglaise, évidemment. Il fallait y penser, non? Vous vous en doutez bien, je fais un travail passionnant! Et crucial sur le plan politique...»

Lorca n'en était pas à sa première rencontre impromptue de la journée, ni à sa première conversation avec un original. Alors, quand le géographe lui offrit un cellulaire plaqué or avec la désinvolture d'un bourreau vis-à-vis d'un éventuel guillotine, il ne s'émut pas outre mesure. L'immeuble pouvait bien s'écrouler qu'il ne songerait pas à s'en formaliser, et tâta les poches de son jean pour trouver le numéro des messageries Aller simple. Simultanément, il s'interrogeait sur le prix qu'il pourrait tirer d'un tel appareil s'il s'enfuyait avec et qu'il le revendait sur le marché noir.

«Vous n'avez qu'à appuyer sur le bouton rouge, là, et... Oh!

Le cellulaire avait émis un son discret, mais suffisamment audible pour que le géographe distinguât l'arrache des mains de Lorca, un geste qu'il exécuta d'ailleurs avec une telle violence qu'il en perdit toute crédibilité. Puis, se ressaisissant, l'étranger prit une pose dégagée et répondit :

«Allô! Jean-Charles Delagrange de la Division des urgences du Service de la toponymie.

Plutôt mécontent, voire offusqué, Lorca s'éloigna. Son paquet sous le bras, il s'employa à déplier le formulaire qu'il aurait bien voulu faire signer à un certain Angel Stone et sur lequel figurait le numéro d'Arsène Leduc. Lorsqu'il eut enfin déniché un téléphone public, il lui vint à l'esprit qu'un cellulaire pourrait devenir indispensable s'il devait persister dans ce fichu métier de commis-livreux. Enfermé dans l'ascenseur, il aurait pu joindre des amis et discuter paris sportifs avec eux. Il en aurait profité pour contacter Désiré Latoussaint, ce vieil Haïtien qui l'avait initié à la vie nocturne de Montréal.

Mais comme Leduc tardait à répondre, Lorca dut admettre qu'un cellulaire n'était d'aucun secours si personne ne décrochait à l'autre bout. De fait, il aurait mieux valu que son patron ne répondit jamais, car ce dernier, choqué par «le manque d'initiative» de Lorca, lui ordonna de se débrouiller. Il ne voulait pas revoir le collier, un point, c'est tout.

Pas de veine, vraiment. Et il était à peu près certain qu'Eugenio Lorca serait congédié, quoi qu'il fasse. Il lissa un instant le combiné noir et graisseux, perdu dans ses pensées qu'il jugeait de plus en plus confuses. Puis il le déposa sur son support. Il fit danser le collier dans ses mains, en se disant qu'il pourrait peut-être le laisser tomber accidentellement dans une bouche d'égoût. Mais s'il contenait un document rare? Un bijou précieux? Un billet de loterie gagnant? La liste des bars clandestins de la Rive-Sud?

«Monsieur, je suis vraiment impardonnable! Excusez mon injustifiable manque de tact!

Lorca reconnut la voix du géographe efféminé, mais le ton avait changé. Il semblait triste et désabusé. Il se retourna et vit que l'homme avait enlevé ses gants. Sur son auriculaire droit luisait un solitaire taillé en prisme. Eugenio Lorca crut deviner que la lumière ne s'aventurerait pas là souvent.

«Il ne faut pas m'en vouloir. C'était le deuxième appel que je recevais en un an. C'est terminé. Vous pouvez vous en servir à présent.

Lorca eut le réflexe de refuser. Finalement, il prit le cellulaire et composa son propre numéro. Comme il l'avait anticipé, personne ne répondit. Il remercia le géographe et lui demanda si, par hasard, il n'aurait pas déjà rencontré Angel Stone dans les parages.

«Angel Stone? Bien sûr! Un homme d'un raffinement... Vous le trouvez au 7e! Un bureau d'architectes!

Comme Lorca lui souriait, le géographe parut soulagé. «Heureux d'avoir pu vous être utile... soupira-t-il, puis il s'en alla et disparut au bout d'un corridor désert.

(À suivre)

## CHAREST Sauvé candidat dans Rosemont

SUITE DE LA PAGE 1

faire de la campagne électorale la campagne des jeunes. Le président de la Commission jeunesse, Jonathan Sauvé, a d'ailleurs profité de la fin du congrès pour annoncer qu'il se présenterait dans la circonscription de Rosemont actuellement détenue par la ministre du Revenu, Rita Dionne-Marsolais.

Parmi ses autres promesses hier, le chef du PLQ s'est engagé à ce que la responsabilité du secrétariat à la jeunesse revienne à nouveau au premier ministre avec la venue au pouvoir d'un gouvernement libéral qui adoptera un véritable plan d'action jeunesse. Il est temps, selon lui, de faire un changement de garde au Québec.

«Le régime péquiste entame la cinquième année de son mandat, l'exécute des politiques pour lesquelles il n'a pas été démocratiquement élu. En s'accrochant au pouvoir, le Parti québécois de Lucien Bouchard en est réduit à gouverner par diktat, par décret, outrepassant les lois de l'Assemblée nationale.»

Dans un discours à saveur électorale, M. Charest s'en est pris une fois de plus aux politiques du gouvernement Bouchard et aux ratés qu'il considère évidents dans les domaines de la santé et de l'économie.

«Ca va bien [dans le secteur de la santé] à condition de ne pas être malade. En si on voulait parler de santé politique, ils diraient probablement: ça va bien à condition de ne pas avoir d'élections.»

Le problème du gouvernement Bouchard, selon Jean Charest, demeure son option souverainiste. Le chef libéral prétend que toutes les politiques et les mesures du gouvernement sont établies en fonction de la stratégie péquiste de tenir un référendum gagnant lors du prochain mandat.

Le gouvernement Bouchard, affirme-t-il, a sacrifié les pauvres, les jeunes et les malades sur l'autel du déficit zéro, tout en s'excluant d'une des plus belles périodes de croissance économique en Amérique du Nord.



LE DEVOIR

# LES SPORTS

Montréal 8, Arizona 2

## Les Expos montrent les crocs

RICHARD MILO  
PRESSE CANADIENNE

À l'occasion de la journée du chien, les Expos ont refusé de mordre la poussière. Muselés pendant six manches, ils ont montré les dents dans le dernier tiers pour filer avec la victoire.

Devant 21 804 personnes et 754 chiens qui avaient défilé sur le terrain dans le cadre d'une promotion amusante, les Expos ont arraché une victoire de 8-2 aux Diamondbacks de l'Arizona. Ils ont remporté une sixième victoire à leurs sept derniers matchs pour terminer leur plus long séjour à domicile avec une fiche de 9-4.

Limités à un coup sûr au champ intérieur par Bob Wolcott dans les six premières manches, les Expos l'ont chassé du match en marquant cinq points à l'aide de cinq coups sûrs, à la septième. Ils ont ajouté trois points à la huitième.

Bob Henley a réussi le coup du match en claquant un double de deux points pour porter la marque 3-2 après un but sur balles intentionnel à Brad Fullmer. Un simple de Terry Jones a sonné le réveil après un retrait et Vladimir Guerrero a suivi avec un double d'un point au champ centre. Après le double de deux points de Henley, Shane Andrews a réussi un simple d'un point et Mike Mordecai a accueilli le releveur Willie Banks avec un triple d'un point.

Henley a également réussi un simple d'un point dans la poussée de trois points, à la huitième. Brad Fullmer a produit deux points à l'aide d'un double.

Shayne Bennett (5-4) a remporté la victoire et Steve Kline a enregistré le premier sauvetage de sa carrière.

En six manches et deux tiers, Wol-

cott (1-2) a donné six coups sûrs et cinq points. Agé de 24 ans, il a été rappelé de Tucson (AAA). C'est un ancien des Mariners de Seattle. Il présente une fiche de 16-20 dans les ligues majeures.

### Bon départ

Mike Thurman était le partant des Expos. Il a effectué un départ de qualité. En six manches, il n'a donné que deux points et cinq coups sûrs. Les Diamondbacks ont profité de la faiblesse du bras de Brad Fullmer pour inscrire le premier point du match.

Parti du premier but, David Dellucci a atteint le troisième but à la suite d'un roulant de Tony Batista. Fullmer a relancé hors cible au troisième coussin après le relais de Shane Andrews au premier but. Karim Garcia a suivi avec un simple d'un point.

À la sixième, les Diamondbacks ont ajouté à leur avance grâce à un circuit en solo de Tony Batista, son huitième circuit de la saison. Le voltigeur Derrick May a fait un bel effort pour tenter de saisir la balle en escalade la clôture mais la balle est passée par-dessus son gant.

La victoire a clôturé un excellent séjour des Expos à domicile. Ils ont remporté neuf victoires en 13 matchs et ils ont enlevé les honneurs d'une quatrième série de suite pour la première fois depuis le 6 au 18 juin.

«Les gars sont plus détendus, il y a moins d'attentes», a expliqué Felipe Alou. «Ce n'est pas comme l'an passé à pareille date. Il y avait des joueurs qui ne pensaient qu'à passer à une autre équipe. Tout le monde sait maintenant que leur domicile, c'est ici, et qu'ils sont ici pour le reste de la saison.»

Les Expos n'ont plus que 44 matchs à jouer cette saison, 14 à domicile et 30 à l'étranger.

Internationaux de tennis masculin du Canada

## L'Australien Patrick Rafter remporte la mise

PRESSE CANADIENNE

Toronto — Patrick Rafter a enlevé les honneurs des Internationaux de tennis du Canada, hier, quand il a transformé une bataille de services avec Richard Krajicek en un véritable match de tennis.

Alors que le mercure atteignait les 33 degrés Celsius sur le court principal du centre de tennis national de l'Université York, l'Australien a neutralisé le puissant service du Néerlandais et la rencontre est devenue un affrontement tactique remporté 7-6 (7-3) et 6-4 par Rafter.

Krajicek s'est épuisé à courir après la balle durant tout le match ce qui a permis à Rafter de devenir le premier joueur à gagner le tournoi sans perdre une seule manche depuis Ivan Lendl en 1988.

Krajicek, qui avait pourtant remporté six de ses sept affrontements contre Rafter, n'a pas été dominant avec son enchaînement service-volée, pourtant son arme favorite.

«Je n'ai pas pu lui faire payer le prix avec mon service», a dit Krajicek. «C'est fort décevant.»

Krajicek avait déjà 64 ans à sa fiche depuis le début du tournoi, mais il n'en a réussi que 10 face à Rafter avec un pourcentage de première balle de 59 %.

### Du cinquième au troisième rang mondial

Les deux joueurs ont conservé leur service avec facilité en première manche pour se retrouver à égalité 6-6, mais Krajicek a été dominé durant le bras. Les retours précis et incisifs de Rafter ont été impitoyables pour Krajicek quand il ratait sa première balle.

«Je n'ai jamais aussi bien retourné son service qu'aujourd'hui», a dit Rafter. «J'ai encore fait mieux qu'aux Internationaux de France, surtout au deuxième set.»

Le Néerlandais a peine avec un revers chétif qui n'a pas souvent franchi le filet alors que son coup droit, habituellement une menace, n'a pas été aussi dominant.

«D'ordinaire, il me pulvérise avec son coup droit», a ajouté Rafter. «J'ai été chanceux quelques fois, mais je suis monté au filet quand il le fallait.»

Krajicek a pris le service de Rafter pour prendre les devants 3-1 dans la deuxième manche, mais il a permis à l'Australien de lui rendre la pareille dès le jeu suivant à la suite de deux doubles fautes consécutives.

À son tour suivant au service, Krajicek a encore cédé son service, cette fois, en raison de la performance de Rafter qui ne lui a pas permis d'inscrire un seul point. En avant 5-4, Rafter a facilement conservé son service



Malgré une chaleur suffocante, l'Australien Patrick Rafter a dominé son adversaire, le Néerlandais Richard Krajicek pour enlever les honneurs des Internationaux de tennis du Canada.

pour mettre un terme au match.

«Il mélangeait ses coups au service de façon habile», a noté Krajicek. «À droite, à gauche, plus rapide, plus lent... Ce ne fut pas facile pour moi.»

Rafter a touché 360 000 \$ pour sa victoire et il passera du cinquième au troisième rang mondial, ce matin, lors de la divulgation du nouveau classement mondial. Peter Sampras, défait par Andre Agassi vendredi soir, a perdu son titre de numéro 1. Rafter devient le premier Australien à gagner au Canada depuis John Newcombe en 1971, soit deux ans avant sa naissance.

## BASEBALL

### LIGUE NATIONALE

(Parties à San Francisco et L.A. non comprises)

	Section Est		Moy.	Diff.
	G	P		
Atlanta	78	39	.667	—
New York	62	53	.539	15
Philadelphie	56	60	.483	21 1/2
Montréal	49	69	.415	29 1/2
Floride	41	76	.350	37
Section Centrale				
Houston	71	46	.607	—
Chicago	64	54	.542	7 1/2
Milwaukee	58	59	.496	13
St. Louis	56	60	.483	14 1/2
Cincinnati	53	65	.449	18 1/2
Pittsburgh	51	66	.436	20
Section Ouest				
San Diego	76	41	.650	—
San Francisco	62	55	.530	14
Los Angeles	60	57	.513	16
Colorado	53	65	.449	23 1/2
Arizona	44	73	.376	32

### Hier

Montréal 8 Arizona 2  
Milwaukee 4 Cincinnati 3  
St. Louis 2 Chicago Cubs 1  
Houston 11 Philadelphie 2  
Colorado 11 N.Y. Mets 4  
San Diego 6 Floride 5  
Atlanta à San Francisco  
Pittsburgh à Los Angeles

### LIGUE AMÉRICAINNE

(Partie au Texas non comprise)

	Section Est		Moy.	Diff.
	G	P		
New York	84	29	.743	—
Boston	67	47	.588	17 1/2
Baltimore	60	56	.517	25 1/2
Toronto	58	59	.496	28
Tampa Bay	45	69	.395	39 1/2
Section Centrale				
Cleveland	65	51	.560	—
Minnesota	52	63	.452	12 1/2
Kansas City	52	65	.444	13 1/2
Chicago	51	64	.443	13 1/2
Detroit	46	69	.400	18 1/2
Section Ouest				
Texas	63	52	.548	—
Anaheim	61	55	.526	2 1/2
Seattle	54	62	.466	9 1/2
Oakland	52	65	.444	12

### Hier

Toronto 4 Oakland 3  
Seattle 6 Detroit 3  
Tampa Bay 2 Cleveland 1  
N.Y. Yankees 5 Kansas City 4  
Anaheim 9 Chicago White Sox 0  
Minnesota 5 Baltimore 4  
Boston au Texas

Téléphone: 985-3344  
Télocopieur: 985-3340

## AVIS PUBLICS

Sur Internet:  
www.offres.ledevoir.com

**Avis public**

**Ville de Montréal**

Service du contentieux  
Section droit notarial

PRENEZ AVIS QUE M<sup>re</sup> Philippe GAGNIER, notaire de la Ville, exerçant sa profession en l'hôtel de ville de Montréal au 275, rue Notre-Dame Est, 3e étage, H2Y 1C6 (514) 872-2363, peut être joint durant les heures normales d'affaires, soit de 8h30 à 16h30, du lundi au vendredi. Il est en possession du greffe et des dossiers de monsieur Raymond ST-AMAND, autrefois notaire à Montréal, à titre de cessionnaire avec la permission du Comité administratif de la Chambre des notaires du Québec, tel qu'il appert d'une résolution de ce dernier en date du 9 juin 1998.

Montréal, le 10 août 1998  
Le notaire de la ville,  
M<sup>re</sup> Philippe GAGNIER

**AVIS PUBLICS HEURES DE TOMBÉE**

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi:  
Réservations avant 12 h 00 le vendredi

Publications du mardi:  
Réservations avant 16 h 00 le vendredi

Tél.: 985-3344 Fax: 985-3340

**Hydro Québec**

**APPELS D'OFFRES ET SOUMISSIONS**

Les entrepreneurs et les fournisseurs peuvent obtenir de l'information sur les appels d'offres ouverts et le résultat d'ouverture des plis d'Hydro-Québec en composant un des numéros de téléphone suivants:

Montréal et les environs : 840-4903  
Extérieur : 1-800-324-1759

**DEMANDE DE SOUMISSIONS**

Secrétariat administratif et juridique  
Greffe de la ville  
5245, boulevard Cousineau  
Bureau 2000  
Saint-Hubert Qc J3Y 7K8  
Tél.: (514) 445-7657  
Téloc.: (514) 445-7847

La ville de Saint-Hubert demande des soumissions pour:

Conduite de rétention, rue Lewis  
Règlement 1289-98 - Bassin Roberge

- 1- Les soumissions seront reçues jusqu'à 11 h le 20 août 1998 au bureau du greffier, 5245, boulevard Cousineau, bureau 2000, Saint-Hubert, et seront ouvertes immédiatement après l'heure limite au même endroit.
- 2- Les documents de soumissions obligatoires seront fournis, à compter du 10 août 1998, au bureau de SOPRIN ADS, soit au 375, boulevard Roland-Therrien, bureau 400, Longueuil Qc J4H 4A6, moyennant la somme de 100\$, taxes incluses, payable comptant ou par chèque visé fait à l'ordre de SOPRIN ADS (non remboursable). Ne seront prises en considération que les soumissions préparées sur les formules fournies par SOPRIN ADS.
- 3- Pour information: (450) 442-9991.
- 4- Seules sont considérées aux fins du contrat, les soumissions des soumissionnaires ayant leur principale place d'affaires au Québec ou, lorsqu'un accord intergouvernemental est applicable, au Québec ou dans une province ou un territoire visé par cet accord et détenant la licence requise en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction.
- 5- La Ville de Saint-Hubert ne s'engage à accepter aucune soumission. En outre, la présente demande de soumissions est soumise à l'entrée en vigueur du règlement 1289-98.

Donné à Saint-Hubert, le 10 août 1998.  
L'Assistante-greffière,  
Carmen St-Georges, avocate

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE NO. 500-02-047439-968 AT & T CAPITAL CANADA INC. Partie demanderesse - vs. LISE LAPORTE et al., Partie défenderesse. Le 19ème jour de août 1998 à 10h00, au 414, Larose, Bécoul, Qc, district de St-Hyacinthe, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets de: Lise Laporte et al, saisis en cette cause, consistant en: 1 ensemble de 9 fauteuils en matériel beige et acc., 2 tables en vitre et base en laiton et acc., 1 armoire de coin en bois brun foncé, 4 portes, 1 tiroir et acc., 1 horloge Camelot et acc., 1 vaisselier 5 portes, 6 tiroirs et acc., 1 micro-onde Kenmore et acc., 1 vidéo VHS Hitachi et acc., 1 télévision RCA et acc., 2 boîtes de son Hitachi et acc., 1 audio stéréo Akai et acc., 1 table ronde 5 chaises et acc., et plusieurs autres items. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: Maurice Gaucher huissier du district de Longueuil, GAUCHER HUISSIERS, 558, Notre-Dame, bureau 102, Saint-Lambert, Québec J4P 2K7, Tél.: (514) 465-4650

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE LONGUEUIL  
COUR DU QUÉBEC

**Avis public**

**Ville de Montréal**

Service du greffe  
Règlements

Avis est donné que le conseil, à son assemblée du 29 juin 1998, a adopté les règlements suivants:

98-107 Règlement autorisant un emprunt de 4 219 254,18 \$ pour dépenses en capital

98-112 Règlement autorisant un emprunt de 10 370 880,92 \$ pour dépenses en capital

98-127 Règlement autorisant un emprunt de 5 017 506 \$ pour la construction de conduits souterrains et la modification du réseau municipal de conduits souterrains sous la surveillance de la Commission des services électriques de la Ville de Montréal.

Ces règlements ont été approuvés par le ministre des Affaires municipales le 29 juillet 1998.

Montréal, le 10 août 1998  
Le greffier,  
M<sup>re</sup> Léon Laberge

**Appel d'offres**

**Ville de Montréal**

Service des travaux publics et de l'environnement

Des soumissions seront reçues, avant 14 h à la date indiquée ci-dessous, au Service du greffe de la ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-106, Montréal (Québec), H2Y 1C6, pour:

**SOUMISSION 8482**  
Date d'ouverture: 26 août 1998

Construction et reconstruction, là où requis, d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial et d'une conduite d'eau secondaire dans la 92e Avenue, de la rue Bellefleur à la terrasse Bellefleur.

Cautionnement: 25 000\$  
Soumission: 64\$

Service des travaux publics et de l'environnement  
Unité conception  
700, rue Saint-Antoine Est, bureau 1.138  
(872-3282/3281)

Les personnes intéressées peuvent se procurer les documents relatifs à cet appel d'offres, contre un dépôt non

remboursable au montant de 64\$ (T.T.C.), en argent comptant ou chèque visé à l'ordre de la Ville de Montréal, à compter du 10 août 1998, en se présentant au 700, rue Saint-Antoine Est, bureau 1.138.

Pour être considérée, toute soumission devra être présentée sur les formulaires spécialement préparés à cette fin dans une enveloppe clairement identifiée fournie par la Ville à cet effet. Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement, à la salle du conseil de l'hôtel de Ville, immédiatement après l'expiration du délai pour leur présentation. La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Montréal, le 10 août 1998  
Le greffier,  
M<sup>re</sup> Léon Laberge

Chambre de la Jeunesse  
ORDONNANCE DE SIGNIFICATION  
PAR AVIS PUBLIC, Arts. 138  
139 et 813 C.p.c.  
NO: 505-43-000574-966  
A: Isabelle LAVOIE et Guy CHARBONNEAU, adresse inconnue  
Considérant la demande formulée par requête en date du 24 juillet 1998, la Cour ordonne aux intimés Isabelle LAVOIE et Guy CHARBONNEAU de comparaitre au Greffe de l'Adoption, Cour du Québec, Chambre de la Jeunesse, Palais de Justice de Longueuil, 1111 Jacques-Cartier est,

**AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS Article 102(4) de la Loi**

Dans l'affaire de la faillite de :

9047-4966 QUÉBEC INC. opérant sous la raison sociale GROUPE BENKO INT'L (GBI)

AVIS est par les présentes donné que la faillite de : 9047-4966 QUÉBEC INC. opérant sous la raison sociale Groupe Benko Int'l (GBI) cor-poration légalement constituée ayant son siège social au 1255, University, dans la ville de Montréal, dans la province de Québec, est survenue le 27<sup>e</sup> jour de juillet 1998, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 18<sup>e</sup> jour d'août 1998 à 14 h de l'après-midi, au bureau du syndic, 579 A, Notre-Dame, bureau 203, Repentigny (Qc) J6A 7L4.

Fait à Repentigny, Québec, ce 31<sup>e</sup> jour de juillet 1998.

PIERRE ROY & ASSOCIÉS INC.  
Syndic de faillites  
579 A, Notre-Dame  
Bureau 203  
Repentigny (Québec) J6A 7L4  
Local : (450) 654-1441  
Ligne Mt : (450) 990-9285  
Téloc. : (450) 654-6280

Longueuil, Chambre R.C. 24-A, dans un délai de (30) jours à compter de la publication de la présente ordonnance afin de prendre possession d'une copie d'une Requête conjointe pour placement pour fin d'adoption concernant l'enfant Amélie LAVOIE née le 30 août 1997 à Verdun, Québec, Canada. Copie de la dite Requête conjointe pour placement pour fin d'adoption a été laissée au Greffe à leur intention.

A défaut par les intimés de ce faire, la Cour pourra procéder dans l'instance sans autre avis.

Hélène Desjardins  
Greffier-adjoint

**AVIS DE CLOTURE D'INVENTAIRE**

AVIS est par les présentes donné, suite au décès de FILOMENO NICODEMO, de son vivant domicilié au 9695, Delormier, Montréal (Québec) H2B 2H5, lequel est survenu à Montréal (Québec) le 23 février 1998, un inventaire de ses biens a été confectionné par le liquidateur de la succession, Lina Nicodemo-Morrone, le 4 août 1998, devant M<sup>re</sup> Robert Lanier, notaire à Verdun (Québec), conformément à la loi.

Cet inventaire peut être consulté par toutes parties intéressées, à l'étude de M<sup>re</sup> Robert Lanier, située au 80, rue Terry Fox, Ile des Soeurs, Verdun (Québec) H3E 1L5.  
Donné à Verdun, ce 5 août 1998  
LINA NICODEMO-MORRONE,  
liquidateur

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE LONGUEUIL  
NO: 505-12-019426-963

**COUR SUPÉRIEURE**  
(Chambre de la famille)  
EDITH LECORPES  
Demanderesse

EMMANUEL ALONCE JR., Défendeur

**ASSIGNATION**

ORDRE est donné à EMMANUEL ALONCE JR. de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1111 est, rue Jacques-Cartier, à Longueuil, dans les 30 jours de la date de la

**AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS Article 102(4) de la Loi**

Dans l'affaire de la faillite de :

RESTAURANT LE SHED TANDOORI INC.

corporation dûment immatriculée ayant fait affaires au 4885A, Boulevard des Sources, Dollard des Ormeaux, Qc, H8Y 3C7

AVIS est par les présentes donné que le 4 août 1998, RESTAURANT SHED TANDOORI INC., ayant omis de déposer dans les dix (10) jours suivant le dépôt l'avis d'intention, l'état visé à l'art. 50.4(2) LFI, été réputée conformément à l'art. 50.4(8) LFI, avoir fait une cession le 21<sup>e</sup> jour de juillet 1998 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 20<sup>e</sup> jour d'août 1998 à 11 h au bureau du syndic, 10, Grand Boulevard, bureau #202, Ile Perrot.

Déjà à Ile Perrot, Québec, ce 8<sup>e</sup> jour d'août 1998.

PIERRE ROY & ASSOCIÉS INC.  
Syndic de faillites  
10, Grand Boulevard  
Bureau 202  
Ile Perrot (Québec) J7V 7P8  
Local : (514) 453-9857  
Ligne Mt : (514) 497-9290  
Téloc. : (514) 453-2134

publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de M. EMMANUEL ALONCE JR.  
Longueuil, 27 juillet 1998  
YVAN ALLY  
GREFFIER

**AVIS DE CLOTURE D'INVENTAIRE**

AVIS est par les présentes donné, à la suite du décès de Mario SASSEVILLE, en son vivant domicilié au 477 est, 10e Avenue, Vancouver, survenu le 22 novembre 1997, un inventaire des biens du défunt a été fait par les liquidateurs successoraux, Ginette, Pierre, Diane et Martin Sasseville et Régiane Lassalle le 13 juillet 1997 devant M. Richard Sanfacion, notaire, conformément à la Loi.

Cet inventaire peut être consulté par les intéressés, à l'étude de M. Richard Sanfacion, notaire, sise au 50 Crémazie ouest, bureau 507, Montréal, Québec, H2P 2T2.  
Donné ce 7 août 1998.  
GINETTE SASSEVILLE, liquidateur

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
District de Québec  
NO 450-22-001181-982

**COUR DU QUÉBEC**  
Président Greffier adjoint  
Général accident, compagnie d'assurance du Canada  
Partie demanderesse  
C.

Lynne Gail Bennet  
Partie défenderesse

**ASSIGNATION**

ORDRE est donné à Lynne Gail Bennet de comparaitre au greffe de cette cour au 375 King Ouest, Sherbrooke dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans Le Devoir.

Une copie de la déclaration par voie de procédure alléguée, avis, liste de pièces & pièces P-1 à P-5 a été remise au greffe à l'intention de Lynne Gail Bennet.  
Lieu: Sherbrooke  
Date: 3 août 1998  
C. BOUCHARD

**MOTS CROISÉS**

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12

**HORIZONTALEMENT**

1- Crier, en parlant des oiseaux. — Métal.  
2- Observ. — Contesta-  
3- Entremets italien. — Pied de vigne.  
4- Arsenic. — Peintre anglais (1697-1764).  
5- Entre. — Kidnapping.  
6- Cette personne-là. — Amarrage fait sur deux cordages.  
7- Aspect du papier. — Chevillle de bois (Mar.).  
8- Promettre plus qu'un rival.  
9- Poil. — Grande salle d'un musée (Suisse). — Boxeur américain.  
10- Risque. — Méritoire.  
11- Papillon du genre vanesse. — Commode.  
12- Pendant. — Traîneau. — Personne dépendant d'un seigneur.

**VERTICALEMENT**

1- Destiné à être jeté après usage. — Drogue.  
2- Vertèbre. — Lettre

grecque.  
3- Saloon. — Crier, en parlant des poulets.  
4- Ville du Nebraska. — Indium. — Rocambo-  
5- lie d'Indonésie. — Pouille. — En quel lieu?  
6- Charade. — Pas un.  
7- Frôlait. — Immobilise.  
8- Fiable. — Retouche sur une peinture (Bx-A.).  
9- Boyau. — Planchette.  
10- Qui ne peut se renverser.  
11- Rejette comme faux. — Crépière.  
12- Partie de la carrosserie. — Lac américain.

**Solution du samedi**

1 BOBECHE JARS  
2 EMACIER AGUI  
3 JESUS OASTEN  
4 ART MOSSER  
5 UTEROS SUNST  
6 NADIPPOSITE  
7 EPREDECEDE  
8 GREPI BERG  
9 SAUTA SEPIIL  
10 TRESSE RABLE  
11 TRENTE TENTE  
12 ORTHOPEDISTE

Longueuil, Chambre R.C. 24-A, dans un délai de (30) jours à compter de la publication de la présente ordonnance afin de prendre possession d'une copie d'une Requête conjointe pour placement pour fin d'adoption concernant l'enfant Amélie LAVOIE née le 30 août 1997 à Verdun, Québec, Canada. Copie de la dite Requête conjointe pour placement pour fin d'adoption a été laissée au Greffe à leur intention.

A défaut par les intimés de ce faire, la Cour pourra procéder dans l'instance sans autre avis.

Hélène Desjardins  
Greffier-adjoint

**AVIS DE CLOTURE D'INVENTAIRE**

AVIS est par les présentes donné, suite au décès de FILOMENO NICODEMO, de son vivant domicilié au 9695, Delormier, Montréal (Québec) H2B 2H5, lequel est survenu à Montréal (Québec) le 23 février 1998, un inventaire de ses biens a été confectionné par le liquidateur de la succession, Lina Nicodemo-Morrone, le 4 août 1998, devant M<sup>re</sup> Robert Lanier, notaire à Verdun (Québec), conformément à la loi.

Cet inventaire peut être consulté par toutes parties intéressées, à l'étude de M<sup>re</sup> Robert Lanier, située au 80, rue Terry Fox, Ile des Soeurs, Verdun (Québec) H3E 1L5.  
Donné à Verdun, ce 5 août 1998  
LINA NICODEMO-MORRONE,  
liquidateur

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE LONGUEUIL  
NO: 505-12-019426-963

**COUR SUPÉRIEURE**  
(Chambre de la famille)  
EDITH LECORPES  
Demanderesse

EMMANUEL ALONCE JR., Défendeur

**ASSIGNATION**

ORDRE est donné à EMMANUEL ALONCE JR. de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1111 est, rue Jacques-Cartier, à Longueuil, dans les 30 jours de la date de la

**AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS Article 102(4) de la Loi**

Dans l'affaire de la faillite de :

RESTAURANT LE SHED TANDOORI INC.

corporation dûment immatriculée ayant fait affaires au 4885A, Boulevard des Sources, Dollard des Ormeaux, Qc, H8Y 3C7